



Publication des
risques financiers
liés au climat
Exercice 2023

Publication: mars 2024

PostFinance 

Sommaire

1 En route vers plus de durabilité – Responsabilité d’entreprise chez PostFinance	2
Particularités pour PostFinance SA	2
Publication des risques liés au climat selon la circulaire 2016/1 «Publication – banques» de la FINMA et selon les recommandations de la TCFD	3
2 Gouvernance	4
Principes fondamentaux et liens avec la Poste	4
Tâches et rôle du Conseil d’administration	4
Tâches et rôle du comité directeur	5
Service spécialisé Corporate Responsibility	5
3 Stratégie	6
Principes	6
Ambition stratégique	6
Établissement et application de l’analyse de matérialité	6
Climat et énergie	7
4 Gestion des risques	9
Identification des chances et des risques	9
Exploitation systématique des chances	10
Intégration des risques climatiques dans la taxonomie des risques	11
Pilotage des risques climatiques dans le portefeuille de placements pour compte propre	12
Analyses et développement	12
5 Métriques et objectifs	13
Valeurs absolues d’émissions de gaz à effet de serre, scopes 1 à 3	13
Valeurs relatives d’émissions de gaz à effet de serre du portefeuille de placements pour compte propre par rapport au benchmark	14
Répartition du Carbon Risk Rating du portefeuille PostFinance par rapport au benchmark	14
Part des placements financiers avec un objectif SBTi dans le portefeuille de PostFinance	15



«Dans notre stratégie, la responsabilité d'entreprise est une valeur cardinale. Par notre engagement dans l'écologie, l'économie et les aspects sociaux, nous entendons contribuer à un avenir plus durable. Nous sommes persuadés que nous atteindrons nos objectifs et que nous pourrons devenir un prestataire de services financiers encore plus innovant et diversifié.»

Hansruedi Köng, CEO de PostFinance

1 | En route vers plus de durabilité – Responsabilité d'entreprise chez PostFinance

PostFinance est convaincue que la préservation des ressources naturelles et la réduction des émissions de CO₂ répondent à une nécessité économique, tout en contribuant à assurer sa compétitivité et sa crédibilité à long terme. PostFinance voit la durabilité comme une chance à saisir pour fournir des services financiers encore plus innovants.

En tant qu'établissement financier de premier plan en Suisse, PostFinance entend assumer sa responsabilité sociale, économique et écologique, en ayant un comportement respectueux vis-à-vis de sa clientèle, de son personnel et de la société. À cet effet, PostFinance poursuit une stratégie explicite en matière de responsabilité d'entreprise. Un volet important de cette stratégie est consacré à la gestion durable globale, fermement ancrée dans la stratégie d'entreprise. Dans le cadre de la gestion durable, PostFinance entend notamment faire plus de transparence sur son empreinte carbone et réduire systématiquement les risques financiers liés au climat.

PostFinance apporte sa contribution à la réalisation des objectifs de développement durable de la Confédération, notamment en étant partie prenante à l'initiative [Exemplarité Énergie et Climat](#), et s'aligne sur les [objectifs de développement durable](#) (ODD) de l'ONU. Avec ses mesures, PostFinance cible l'ODD 13, Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques.

Depuis 2022, PostFinance est signataire des [Principes pour l'investissement responsable \(Principles for Responsible Investments, PRI\)](#) et s'engage ainsi à tenir compte de manière volontaire des critères ESG dans la politique de placement. En 2024, PostFinance communiquera pour la première fois ses résultats également concernant les PRI et publiera le rapport correspondant.

En qualité d'établissement financier, PostFinance prend ses responsabilités pour limiter le réchauffement climatique et soutient les mesures en vue de la transition vers une économie bas carbone et résistante au changement climatique. PostFinance juge indispensable de mettre en cohérence les flux financiers avec les objectifs de l'Accord de Paris. Ce dernier fixe comme principal objectif de limiter l'augmentation de la température moyenne de la planète bien en dessous de 2° C (de préférence 1,5° C) par rapport au niveau préindustriel.

En tant que société du groupe Poste, PostFinance SA s'emploie à atteindre d'ambitieux objectifs climatiques et énergétiques, qui s'appuient sur le consensus scientifique actuel exprimé par la Science Based Targets initiative (SBTi). Le groupe dans son ensemble vise à atteindre l'objectif Zéro émission nette à compter de 2040. La Science Based Targets initiative (SBTi) a examiné et validé ces objectifs ainsi que la procédure choisie par le groupe – une preuve de reconnaissance capitale pour les différentes activités. La priorité absolue est donnée à l'élimination la plus complète possible des émissions de CO₂.

Que signifie la responsabilité d'entreprise (Corporate Responsibility) pour PostFinance? Nous prenons en compte de la même manière les objectifs environnementaux, sociaux et économiques dans notre activité. C'est avec beaucoup de courage et d'engagement, mais aussi au moyen d'objectifs bien définis, que nous poursuivons nos objectifs et nous engageons avec notre clientèle en faveur du développement durable de notre entreprise, car c'est à cette condition seulement que le banking est pertinent et enthousiasmant.

Particularités pour PostFinance SA

Actuellement, en vertu de la loi sur l'organisation de la Poste (article 3, alinéa 3), PostFinance n'a pas le droit d'octroyer des crédits et des hypothèques. C'est pourquoi elle investit une grande partie des fonds des clients dans des placements très diversifiés sur le marché financier.

Publication des risques liés au climat selon la circulaire 2016/1 «Publication – banques» de la FINMA et selon les recommandations de la TCFD

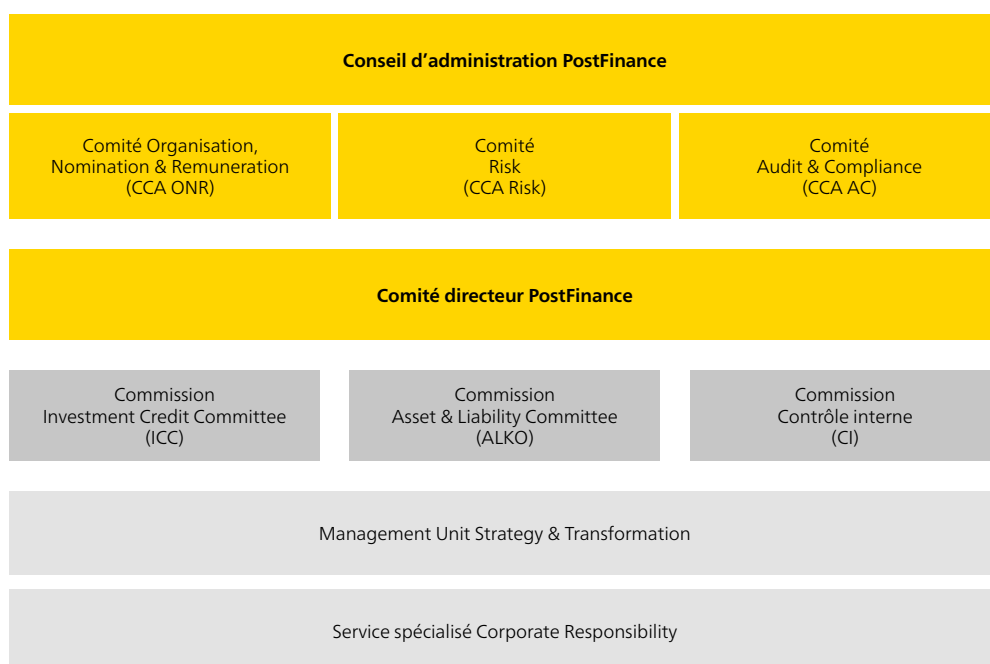
Par le présent rapport, PostFinance respecte les obligations énoncées à l'annexe 5 de la circulaire 2016/1 «Publication – banques» de la FINMA. Par ailleurs, elle suit les recommandations de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD) en publiant les effets du changement climatique sur ses activités et entend faire toute la transparence nécessaire sur les principaux risques liés au climat. Les recommandations de la TCFD relatives à cette publication ont été publiées pour la première fois en 2017 et couvrent quatre sous-domaines: «Gouvernance», «Stratégie», «Gestion des risques» et «Métriques et objectifs».

2 | Gouvernance

Principes fondamentaux et liens avec la Poste

Les objectifs stratégiques du Conseil fédéral imposent à la Poste d'appliquer une stratégie axée sur des principes durables et éthiques, dans les limites de ses possibilités économiques. PostFinance, l'un des plus grands établissements financiers grand public de Suisse, est également une société indépendante au sein du groupe Poste.

Aperçu de la gouvernance de PostFinance et accent mis sur les risques financiers liés au climat



Tâches et rôle du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de PostFinance SA est responsable de la définition de la stratégie de responsabilité d'entreprise, dont fait partie la stratégie climatique, qu'il élabore conjointement avec le comité directeur, le service spécialisé Corporate Responsibility et les Business Units. Le Conseil d'administration fixe les objectifs tout en assurant le suivi de la mise en œuvre des mesures et de la réalisation des objectifs. Si les questions de durabilité touchent à des aspects de la politique en matière de risque, le Conseil d'administration définit cette dernière ainsi que les principes de gestion des risques. Il est responsable de la réglementation, de la mise en place et de la surveillance de la gestion des risques. En font partie les risques financiers liés au climat, lesquels sont considérés comme des facteurs de risques dans les catégories de risques existantes (risques stratégiques, opérationnels et financiers).

Le comité du Conseil d'administration Organisation, Nomination & Remuneration (CCA ONR) se consacre, au plan du contenu, à une sélection de thèmes liés à la Corporate Responsibility (social, économie et écologie), et les traite. Il travaille en étroite collaboration avec l'ensemble du Conseil d'administration, le comité directeur et la Management Unit Strategy & Transformation.

Le CCA ONR et l'ensemble du Conseil d'administration disposent, en matière de responsabilité d'entreprise, des principales bases et connaissances requises, qui sont actualisées grâce à des formations annuelles.

Si les questions de responsabilité d'entreprise concernent des aspects de la politique en matière de risque, les comités du Conseil d'administration Risk ainsi que Audit & Compliance soutiennent le

Conseil d'administration dans la mise en œuvre efficace des stratégies de risque dans leur domaine de compétence respectif. Le comité Risk est spécialisé dans les risques financiers et la gestion du bilan, tandis que le comité Audit & Compliance se concentre sur les risques autres que financiers. Ces deux comités tiennent compte des risques climatiques pertinents en tant que facteurs des risques qu'ils surveillent.

La mise en œuvre des critères de durabilité et d'exclusion appliqués pour le pilotage du portefeuille de placements a été déléguée au comité directeur de PostFinance par le Conseil d'administration.

Tâches et rôle du comité directeur

Le comité directeur est responsable de la direction opérationnelle de PostFinance SA. Il tranche les questions de Corporate Responsibility lorsque leurs répercussions concernent l'ensemble de l'établissement dans une large mesure. Le comité directeur participe, conjointement avec le Conseil d'administration et le service spécialisé Corporate Responsibility, à l'élaboration de la stratégie de responsabilité d'entreprise, stratégie climatique incluse.

Le comité directeur et/ou des commissions spécialisées au sein de ce dernier assurent la concrétisation et la mise en œuvre des directives édictées par le Conseil d'administration en matière de responsabilité d'entreprise ainsi que celles ayant trait à la gestion et à la surveillance des risques financiers liés au climat.

La commission Asset & Liability (ALKO) pilote les risques financiers dans le portefeuille de placements selon le point de vue du portefeuille, en incluant les risques financiers liés au climat qui sont pertinents. Elle décide également des mesures à prendre en lien avec les objectifs climatiques et avec la gestion de la réduction des émissions de CO₂ dans les opérations de placements pour compte propre.

La commission Investment Credit Committee (ICC) pilote les risques financiers dans le portefeuille de placements au niveau des différentes contreparties. Dans ce cadre, elle décide de la prise en compte d'indicateurs climatiques pertinents dans le pilotage du risque de crédit des contreparties.

La commission Contrôle interne (CI) pilote les risques climatiques liés aux risques non financiers.

La personne responsable de la Management Unit Strategy & Transformation est membre du comité directeur et responsable de la responsabilité d'entreprise (Corporate Responsibility). Elle en pilote et coordonne l'ensemble des thèmes (durabilité écologique, sociale et économique, y compris le climat) au sein de l'entreprise. Le service spécialisé Corporate Responsibility est responsable de la coordination des différents domaines d'activité.

Service spécialisé Corporate Responsibility

Le service spécialisé Corporate Responsibility est responsable du pilotage global de la thématique de la durabilité. Il élabore les thèmes de durabilité pertinents dans le cadre de la stratégie globale de PostFinance, fixe des priorités dans l'organisation, coordonne les activités et a le rôle de point de contact pour les questions relatives à cette thématique. Il accompagne les unités d'affaires et spécialisées dans l'élaboration des stratégies partielles et dans la mise en œuvre des objectifs d'efficacité relatifs à la durabilité. Sur le plan organisationnel, le service spécialisé fait partie de la Management Unit Strategy & Transformation et a ainsi accès au comité directeur.

Aperçu du reporting

Le Conseil d'administration et le comité directeur sont informés chaque semestre de la mise en œuvre de la stratégie de responsabilité d'entreprise, notamment de la réalisation des objectifs et de l'état d'avancement de la mise en œuvre des mesures prises.

Les comités Risk et Audit & Compliance du Conseil d'administration sont informés chaque trimestre des risques financiers liés au climat qui sont pertinents.

L'Asset & Liability Committee (ALKO) est informé chaque trimestre de la gestion des émissions de CO₂ financées et des risques climatiques dans les placements pour compte propre.

3 | Stratégie

Principes

Avec sa stratégie de responsabilité d'entreprise 2021 à 2024, PostFinance a ancré le thème de la durabilité dans sa stratégie d'entreprise et formulé une ambition stratégique. Un budget dédié, revu chaque année, est consacré aux mesures.

Dans tous les cas le permettant, PostFinance exploite pour cela des synergies avec la Poste.

Ambition stratégique

PostFinance a scindé l'orientation générale de sa stratégie de responsabilité d'entreprise en trois domaines prioritaires:

PostFinance agit comme une entreprise responsable

PostFinance prend des mesures pour réduire ses émissions de CO₂ et pour atteindre, comme la Poste toute entière, la neutralité climatique d'ici 2040. PostFinance attache une importance particulière à la neutralité climatique, conformément aux objectifs climatiques fixés dans l'Accord de Paris. PostFinance est un employeur équitable et soutient la diversité avec pour priorité l'égalité des genres. L'entreprise sensibilise à l'engagement proactif de ses collaboratrices et collaborateurs en matière de responsabilité d'entreprise, le favorise et le soutient.

Dans le calcul de la rémunération des cadres, PostFinance prend systématiquement en compte les aspects de la responsabilité d'entreprise tels que le personnel, la clientèle, la société et le public ainsi que l'écologie. L'aspect écologique est mis en lien étroit avec la définition et la réalisation des objectifs climatiques et énergétiques.

PostFinance tient compte de l'évolution des besoins de la clientèle

PostFinance inscrit et ancre la Corporate Responsibility dans le contexte propre au secteur, tout en marquant de son empreinte le marché financier par des normes spécifiques.

PostFinance est consciente de l'évolution des besoins de la clientèle, s'en enquiert désormais de manière structurée et les consigne. En s'appuyant sur les enseignements ainsi acquis, PostFinance intègre principalement dans ses solutions de prévoyance et de placement les critères ESG que sont l'environnement, le social et la gestion d'entreprise responsable. PostFinance accorde une grande importance à la transparence et publie à cet effet des rapports ESG pour les solutions de placement qu'elle développe.

PostFinance est vecteur d'innovations sur le marché

PostFinance voit la durabilité comme une chance à saisir pour fournir des services financiers encore plus innovants. Afin d'être porteuse d'avenir, PostFinance lance sur le marché des solutions clients innovantes et responsables. C'est ainsi qu'elle soutient des projets d'innovation qui contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU, dont l'ODD 5 (égalité des sexes), l'ODD 12 (modes de consommation et de production durables) et l'ODD 13 (mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques).

Établissement et application de l'analyse de matérialité

Une base importante pour l'élaboration de la stratégie de responsabilité d'entreprise, mais aussi pour d'éventuelles exigences ultérieures en matière de reporting (p. ex. Global Reporting Initiative, GRI; Corporate Sustainability Reporting Directive, CSRD) réside dans la réalisation d'une analyse de matérialité, en appliquant le principe de la double matérialité. Concrètement, cela signifie que les entreprises considèrent les aspects de la durabilité sous deux angles. Ces derniers forment la base dont sont dérivés des thèmes de durabilité stratégiquement pertinents et des obligations d'établissement de rapport. La première perspective est appelée «outside in» (de l'extérieur vers l'intérieur).

PostFinance examine ici l'incidence des facteurs de durabilité tels que le changement climatique ou la biodiversité sur les résultats de l'entreprise et les flux de trésorerie futurs. Tout ce qui a une influence sur la valeur de l'entreprise doit être pris en compte. La seconde perspective est appelée «inside out» (de l'intérieur vers l'extérieur). Ici, PostFinance considère les répercussions de son action entrepreneuriale sur les personnes, la société et l'environnement. L'analyse intègre des thématiques essentielles issues des domaines environnementaux, sociaux et économiques. Elle s'inscrit dans l'esprit des trois composantes de la durabilité entrepreneuriale.

Climat et énergie

Dans la droite ligne de la double matérialité, PostFinance reconnaît que ses activités ont des répercussions sur l'environnement. En conséquence, PostFinance s'efforce d'en réduire les effets indésirables. À cet égard, elle donne la priorité au climat et à l'énergie. En tant que société du groupe Poste, PostFinance poursuit une stratégie climatique avec des objectifs contraignants en matière de climat et d'énergie, fondés sur des données scientifiques, conformément à la Science Based Targets initiative (SBTi).

Suivant les dispositions du règlement SBTi, PostFinance se fixe pour objectif de détenir, d'ici 2040, uniquement des actifs financiers dans des entreprises ayant elles-mêmes rejoint la SBTi et dotées d'un objectif climatique validé. Cela doit contribuer de manière déterminante à ce que le portefeuille de placements pour compte propre devienne carbone-neutre. D'ici 2027, à titre d'objectifs intermédiaires, au moins 35,1% des placements financiers devront être effectués dans des entreprises ayant rejoint la SBTi et dotées d'un objectif climatique validé. D'ici 2030, cette part devra être d'au moins 50,1%. Concernant d'autres placements financiers dans des débiteurs publics et des instruments garantis par des biens immobiliers, tels que les lettres de gage suisses, il n'existe pas encore de standard établi selon la SBTi. PostFinance observe l'évolution de ces segments et contrôle les objectifs correspondants.

Ces objectifs spécifiques à l'établissement financier de PostFinance sont conformes à l'objectif climatique global du groupe Poste, qui entend atteindre la neutralité climatique d'ici 2030 dans son propre fonctionnement (scopes 1 et 2) (réduction des émissions propres de 42% par rapport à l'année de référence 2021) et réduire les émissions dans la chaîne de création de valeur (scope 3) de 25% par rapport à 2021. Les émissions résiduelles seront neutralisées, c'est-à-dire extraites de l'atmosphère. D'ici 2040, la Poste veut atteindre l'objectif Zéro émission nette pour les scopes 1 à 3, c'est-à-dire que l'ensemble des émissions de CO₂, y compris celles de la chaîne de création de valeur, devront être réduites d'au moins 90% par rapport à 2021 et les émissions résiduelles neutralisées.

En 2023, l'objectif climatique global du groupe et l'objectif spécifique à PostFinance en tant qu'établissement financier ont été validés par la SBTi. PostFinance compte ainsi parmi les rares établissements financiers à se doter d'un objectif climatique fondé sur des données scientifiques selon la SBTi.

La Science Based Targets initiative (SBTi) est un partenariat entre les organisations non gouvernementales Carbon Disclosure Project (CDP), le Pacte mondial de l'ONU, le World Resources Institute (WRI) et le Fonds mondial pour la Nature (WWF). Son objectif est de montrer aux entreprises une voie clairement définie pour réduire les émissions de CO₂ conformément aux objectifs de l'Accord de Paris. La SBTi a emporté l'adhésion de plus de 4000 entreprises dans le monde.

Mesures en vue de la réalisation des objectifs

Afin de garantir la réalisation de ses objectifs, PostFinance a pris plusieurs mesures en 2023. Un exemple parmi d'autres: PostFinance a confié un mandat d'engagement à un prestataire de services spécialisé. Ce dernier cherche, au nom de PostFinance, à dialoguer avec des entreprises sélectionnées et contribue à augmenter encore la part du patrimoine géré dans le portefeuille d'investissement pour compte propre, qui est soumise à un objectif SBTi propre. Voir également le chapitre «Métriques et objectifs» (page 13) pour des valeurs et des mesures cibles concrètes.

PostFinance déploie déjà différentes mesures pour réduire ses émissions directes. Par exemple, elle rénove l'enveloppe des bâtiments, remplace les systèmes de chauffage à combustible fossile, convertit la propre flotte de véhicules en véhicules électriques à batterie et installe l'infrastructure de recharge correspondante au sein de ses bâtiments. PostFinance développe des mesures supplémentaires afin de continuer à réduire son empreinte écologique en matière de CO₂ dans les prochaines années.

Par ailleurs, étant partie prenante à l'initiative Exemplarité Énergie et Climat de la Confédération, PostFinance met en œuvre différentes mesures pour réduire les émissions de gaz à effet de serre dans l'entreprise et accroître son efficacité énergétique d'ici à 2030.

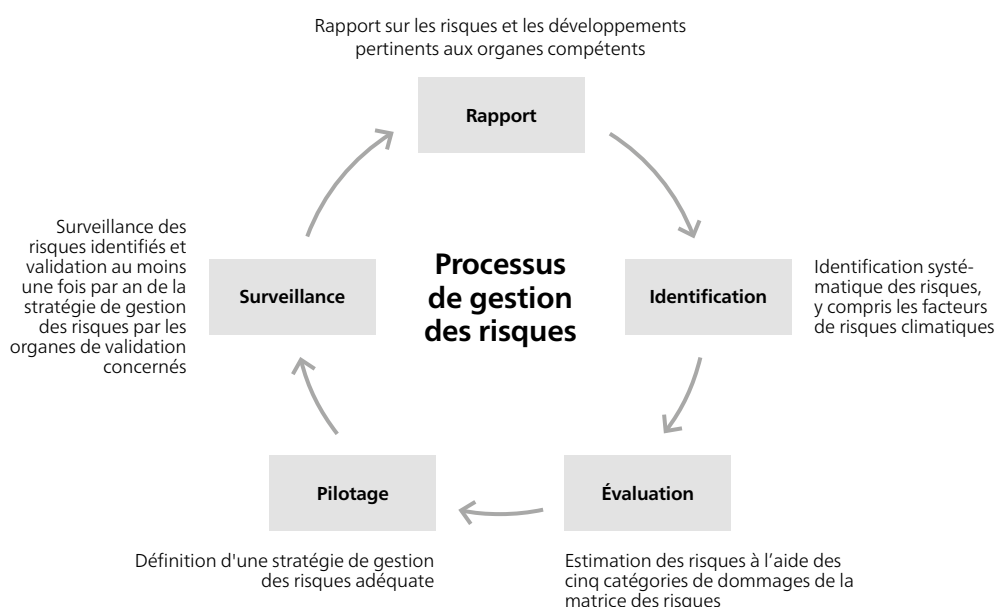
4 | Gestion des risques

Identification des chances et des risques

PostFinance considère les évolutions liées au changement climatique comme des facteurs de changements fondamentaux. Il en résulte des risques de taille pour PostFinance. Par exemple, des pertes financières ou des atteintes à la réputation. En revanche, cela ouvre également des opportunités, comme une meilleure prise en compte des aspects de durabilité dans le modèle d'affaires.

Les principaux risques, y compris les risques financiers liés au climat, sont systématiquement identifiés dans le cadre du processus d'identification des risques puis saisis dans le système de contrôle interne (SCI).

Gestion des risques climatiques dans l'ensemble du processus de gestion des risques



Les risques inhérents et les risques résiduels résultant de la stratégie de gestion des risques retenue sont évalués selon cinq catégories de dommages (pertes financières, atteintes à la réputation, perte de la disponibilité, dommages aux personnes et infractions à la compliance). L'étendue des dommages est également déterminée. Pour ce qui est des pertes financières, cette étendue est déterminée quantitativement, alors qu'elle l'est qualitativement pour les autres catégories, sur la base d'une échelle prédéfinie.

Sur cette base, les organes de validation (Conseil d'administration, comité directeur ou direction de la Business Unit ou de la Management Unit) pour les risques sont déterminés. Ils examinent et valident la stratégie de gestion des risques au moins une fois par an.

Pour automatiser et renforcer encore plus la gestion séparée et spécifique des risques financiers liés au climat, PostFinance a mis en œuvre différentes adaptations dans les processus et systèmes de risque en 2023. Le système de contrôle interne a notamment été étendu avec des champs de données relatifs aux critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance). Les possibilités de consultation et de documentation des risques climatiques identifiés ont été renforcées.

Les risques liés au climat dépendent souvent de l'horizon considéré (court, moyen et long terme). PostFinance se base sur les périodes suivantes:

Horizon des évaluations relatives au climat

Horizon	Années
Court terme	0–4
Moyen terme	5–15
Long terme	>15

Évolution des besoins de la clientèle et des exigences réglementaires

Sur le plan stratégique, les principaux risques financiers liés au climat découlent pour PostFinance de l'évolution des besoins de la clientèle et du renforcement des exigences réglementaires. Le Conseil d'administration a défini les risques principaux pour chacune de ces deux thématiques. Si l'orientation stratégique de PostFinance ne tenait pas suffisamment compte de l'évolution des attentes de la clientèle en lien avec les thèmes de la durabilité, il pourrait en résulter des pertes de revenus. De plus, si PostFinance devait donner l'impression de ne pas assumer sa responsabilité sociale, économique et écologique, sa réputation risquerait d'être atteinte.

PostFinance répond à ces défis en intégrant les thématiques de responsabilité d'entreprise à sa stratégie.

PostFinance est également exposée à des risques opérationnels et financiers potentiellement induits par des aspects liés au climat. Les risques d'insolvabilité des placements financiers ou l'aggravation des perturbations des chaînes d'approvisionnement ou de l'infrastructure requise en sont des exemples. Considérés eux aussi comme des risques principaux, y compris comme de potentiels facteurs de risques climatiques (en particulier «risque d'insolvabilité» et «sourcing» (risques liés aux partenariats [de sourcing])), ils sont surveillés par le Conseil d'administration, ce qui garantit le pilotage approprié des aspects liés au climat.

Des instruments supplémentaires, par exemple la définition des objectifs climatiques selon le Financial Sector Science Based Targets Guidance pour les émissions financées du portefeuille de placements pour compte propre et le reporting à la commission du comité directeur compétente ont été introduits par PostFinance en 2023.

Exploitation systématique des chances

PostFinance entend non seulement gérer les risques, mais aussi exploiter systématiquement les chances et lancer des solutions innovantes pour sa clientèle. Le service spécialisé Innovation & Venturing (VNTR) stimule l'innovation et développe des domaines et des modèles d'affaires d'avenir, hors de l'activité principale actuelle. Pour créer de la nouveauté, PostFinance collabore dans le cadre de ses champs de recherche avec des start-up, des entreprises ainsi que des hautes écoles et des universités et elle incarne l'Open Innovation. En outre, PostFinance réexamine et développe en permanence son portefeuille de placements sur la base de critères de durabilité.

De même, elle perçoit notamment comme autant de chances son engagement en faveur de l'initiative Swiss Climate Challenge ou encore par la recherche ciblée de modèles d'affaires durables dans le champ d'innovation de la Regenerative Finance et par son action au service du financement de la transformation du pôle économique suisse en vue d'une durabilité accrue.

Intégration des risques climatiques dans la taxonomie des risques

Les risques climatiques sont pris en compte dans le cadre des catégories de risques existantes:

- risques financiers comme les risques de crédit, de marché, de taux d'intérêt et de liquidités;
- risques non financiers comme les risques opérationnels et stratégiques.

En règle générale, on distingue entre les risques liés à la transition (p. ex. évolution des réglementations dans le cadre du passage à une économie bas carbone, réponse apportée aux nouveaux besoins de la clientèle) et les risques physiques (p. ex. dommages dus à la multiplication d'intempéries, de sécheresses et d'autres catastrophes naturelles).

Risques financiers

Soumise à l'interdiction d'octroyer des crédits et des hypothèques, PostFinance investit principalement dans des placements sur le marché des capitaux. Ces placements sont effectués selon une stratégie «held to maturity» et sont comptabilisés sous les coûts amortis, ce qui empêche les fluctuations des valeurs de marché d'avoir des effets directs sur les pertes et profits. Par conséquent, la part des placements dans le portefeuille de PostFinance exposés aux fluctuations des pertes et profits est faible et, globalement, les risques de marché, y compris les aspects liés au climat, ne sont pas des facteurs de risques significatifs pour PostFinance.

Chez PostFinance, les risques de crédit et les risques d'insolvabilité des placements sur le marché des capitaux sont les plus touchés par les risques climatiques. À court et à moyen terme, les données et les prix de marché disponibles reflètent suffisamment les facteurs de risque de crédit liés au changement climatique. À long terme, la probabilité ou le risque de sous-estimer l'influence des facteurs climatiques sur les risques de crédit dans les prévisions actuelles du marché s'accroît. Cela vaut en particulier pour les contreparties dont les modèles d'affaires sont directement concernés par le passage à une économie bas carbone ou qui sont fortement exposées aux risques physiques. En principe, PostFinance n'opère de nouveaux placements qu'auprès de débiteurs bénéficiant d'une notation et dont la solvabilité est de qualité «investment grade». La priorité est donnée au pilotage des risques climatiques dans le portefeuille des placements pour compte propre s'agissant des risques financiers liés au climat. Ce pilotage est détaillé à la page suivante.

Dans le portefeuille, la part des secteurs particulièrement exposés aux risques climatiques (p. ex. pétrole/gaz) est très faible. Ainsi, les risques climatiques n'ont guère d'impact sur la liquidité des placements de PostFinance. Pour cette raison, les risques climatiques ne constituent pas un facteur de risque important pour le risque de liquidités de PostFinance. L'impact du réchauffement climatique sur les risques de taux d'intérêt est uniquement indirect. Ces risques sont couverts par les analyses existantes de différents scénarios de taux d'intérêt.

Risques opérationnels

À court et à moyen terme, PostFinance table sur des risques opérationnels liés à la mise en œuvre d'importantes adaptations réglementaires. Dans un environnement où aucune norme sectorielle claire n'est encore identifiable, de telles adaptations sont associées à de grandes incertitudes et à une charge administrative considérable.

En tant que banque d'importance systémique, PostFinance dispose de processus de gestion des changements éprouvés et surveille étroitement les évolutions essentielles afin de s'assurer qu'elle remplit toutes les exigences importantes en harmonie avec la branche. Des facteurs de risques physiques (phénomènes météorologiques extrêmes, p. ex.) sont susceptibles à plus long terme de provoquer des perturbations accrues, liées au climat, des chaînes d'approvisionnement ou de l'infrastructure requise. Étant dotée d'un modèle d'affaires axé sur la Suisse, PostFinance n'est exposée que de manière très marginale au risque de perturbation d'exploitation qu'elle atténue d'ores et déjà en appliquant un Business Continuity Management qui tient compte des facteurs de risques pertinents et garantit la résilience des activités opérationnelles.

Pilotage des risques climatiques dans le portefeuille de placements pour compte propre

PostFinance prend en compte la liste noire du fonds souverain norvégien pour les placements pour compte propre dans le contexte des risques en matière de climat et de durabilité posés par ses placements. Ce fonds obéit à des critères stricts sur les plans éthique, social et écologique, en allant beaucoup plus loin que les recommandations d'exclusion comparables émises par des associations suisses (p. ex. l'Association suisse pour l'investissement responsable, ASIR). En appliquant la liste noire du fonds souverain norvégien, PostFinance reprend indirectement les critères d'exclusion quantitatifs, selon lesquels aucun placement financier ne peut être acquis auprès d'entreprises dont plus de 30% du chiffre d'affaires est issu du charbon.

L'application de la liste noire du fonds souverain norvégien réduit le risque pour PostFinance de détenir dans son portefeuille des placements financiers d'entreprises dont la valeur pourrait diminuer à l'avenir en raisons d'actifs irrécupérables¹.

Actuellement, il n'y a que quelques entreprises du secteur du pétrole ou du gaz qui figurent sur la liste noire du fonds souverain norvégien. Les recettes émanant de ce secteur sont une importante source de revenus pour le fonds souverain norvégien, ce qui représente pour lui, du point de vue de PostFinance, un conflit d'intérêts latent lors de l'évaluation des entreprises pétrolières et gazières. Par conséquent, PostFinance tient compte également des notations ESG de l'agence de notation ESG indépendante Institutional Shareholder Services (ISS) pour l'évaluation des placements financiers dans ce secteur. Elle exclut de ses investissements les entreprises nuisant le plus à l'environnement. De ce fait, les critères d'exclusion de PostFinance sont encore plus stricts que ceux du fonds souverain norvégien.

Analyses et développement

PostFinance observe les changements du cadre réglementaire en Suisse et dans l'Union européenne afin de pouvoir mettre en œuvre les évolutions pertinentes au même rythme que la place financière suisse.

PostFinance prend une part active à l'élaboration de normes pour un secteur financier durable, notamment en étant membre du groupe de travail du Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF) pour l'espace germanophone et en y collaborant ainsi qu'en étant également membre de l'association Swiss Sustainable Finance (SSF).

En 2022, PostFinance a participé pour la deuxième fois au test de compatibilité climatique PACTA 2022 («Paris Agreement Capital Transition Assessment») mené par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) et le Secrétariat d'État aux questions financières internationales (SFI). Ce test lui a permis de comparer son propre portefeuille immobilier et obligataire avec ceux des autres établissements participants. Il a porté sur une part de 10% – contre 14% en 2020 – du portefeuille d'obligations d'entreprise de PostFinance qui est placée dans des secteurs importants pour le climat – combustibles fossiles, industrie automobile, aviation, production d'électricité, acier et ciment – selon les critères PACTA. PostFinance prévoit de participer de nouveau à ce test en 2024.

Un rapport détaillé sur le test de compatibilité climatique PACTA 2022 pour le marché financier suisse peut être consulté sur le site Internet de l'Office fédéral de l'environnement.

¹ Actifs se caractérisant par des pertes de valeur persistantes pouvant aller jusqu'à la perte totale. Les effets du changement climatique ou des interventions réglementaires peuvent en être les causes. Dans le contexte des risques financiers liés au climat, cela concerne surtout les investissements provenant de secteurs exploitant les combustibles fossiles ou d'industries à forte intensité de carbone, comme la production de ciment, d'acier ou d'aluminium.

5 | Métriques et objectifs

Depuis 2010, PostFinance mesure systématiquement les catégories directes (scope 1), les catégories indirectes liées à l'énergie (scope 2) ainsi que certaines catégories des émissions indirectes de gaz à effet de serre selon le Greenhouse Gas Protocol (GHG) (scope 3). Les résultats sont présentés dans des rapports périodiques et pris en compte pour la fixation d'objectifs et la définition de mesures de réduction correspondantes. Depuis 2021, PostFinance calcule également les émissions de gaz à effet de serre relevant du portefeuille de placements (scope 3, catégorie 15, selon le Greenhouse Gas Protocol). Celles-ci constituent la plus grosse part des émissions totales pour les établissements financiers.

Valeurs absolues d'émissions de gaz à effet de serre, scopes 1 à 3

Le tableau qui suit présente les valeurs absolues d'émissions en tonnes équivalent CO₂ (tCO₂éq) au niveau de PostFinance pour les exercices 2022 et 2023. À la fin 2023, le portefeuille de placements pour compte propre correspond à un montant total de 70,38 milliards de francs et inclut des obligations d'entreprises, d'organisations supranationales, des emprunts d'États, de provinces et des lettres de gage, ainsi que des prêts contre reconnaissance de dette à des entreprises et collectivités publiques. Les valeurs d'émissions relevant du scope 3, catégorie 15² se rapportent exclusivement aux obligations d'entreprise du portefeuille avec des données enregistrées en matière de CO₂ d'une valeur comptable de 30,33 milliards de francs (2022: 30,23 milliards de francs). Les émissions financées du portefeuille pour les obligations d'entreprise sont calculées selon la norme PCAF³, sur la base des données de portefeuille de PostFinance et des données climatiques de l'agence de durabilité ISS ESG. Aucune méthode reconnue n'existe encore pour les autres classes d'actifs, raison pour laquelle PostFinance ne calcule pas encore⁴ de valeurs d'émissions pour celles-ci.

Par rapport à l'exercice précédent, les émissions financées ont diminué de 88 941 tCO₂éq, soit 6,4%.

Comparativement, le portefeuille de référence (benchmark) «Bloomberg Global Agg Corporate Total Return Index Value Unhedged USD», avec 2 509 621 tCO₂éq, pondéré des volumes, présente des émissions financées supérieures d'environ 90%.

Les émissions issues des activités opérationnelles (scope 1) ont diminué en 2023. Ce repli est principalement le fait de la part plus élevée de véhicules de service électriques à batterie dans la flotte. La hausse des émissions du scope 2 provient notamment de l'augmentation de l'achat de chaleur produite à distance (avec en parallèle la diminution de la consommation de mazout). La diminution des émissions du scope 3 (hors catégorie 15) s'explique surtout par l'augmentation du taux de télétravail ainsi que par une modification de la répartition modale du trafic pendulaire.

Valeurs absolues d'émissions de GES, scope 1–3		
Émissions de gaz à effet de serre saisies en tCO ₂ éq	Émissions de gaz à effet de serre 2022	Émissions de gaz à effet de serre 2023
Scope 1		
Émissions directes par la combustion de combustibles et les pertes de produits de refroidissement	895	782
Scope 2 (basé sur le marché)		
Émissions indirectes issues de la production d'énergie	21	31
Scope 3 (sans catégorie 15)		
Émissions indirectes issues de voyages d'affaires, trafic pendulaire, déchets, eau, papier et bâtiments loués	3 223	2 299
Scope 3 (catégorie 15)		
Émissions du portefeuille de placement ¹	1 389 646	1 300 705
Total (Scope 1–3)	1 393 785	1 303 817

1 sur la base des émissions des scopes 1 et 2 des contreparties concernées.

2 Clause de non-responsabilité: les valeurs présentées ont été établies par ISS ESG sur la base de normes de calcul récentes. Les méthodes de calcul sur lesquelles se fondent les analyses utilisées pour ce rapport sont développées en continu et complétées par des enregistrements supplémentaires. Les émissions de gaz à effet de serre du scope 3, catégorie 15, présentées ici se rapportent systématiquement aux émissions des entreprises qui ont été déclarées pour l'exercice précédent. Pour déterminer la valeur des émissions (scope 3, catégorie 15), les émissions des scopes 1 et 2 des contreparties concernées sont prises en compte.

3 Le Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF) est un partenariat international d'établissements financiers qui collaborent pour développer et utiliser une approche uniformisée pour l'évaluation et la publication des émissions de gaz à effet de serre liées à leurs prêts et à leurs investissements. Contrôlée par le Greenhouse Gas Protocol (protocole GHG), la norme est conforme aux exigences de comptabilité et de reporting du Corporate Value Chain (scope 3) pour les activités d'investissement de la catégorie 15.

4 Fin 2022, le PCAF a présenté une méthode de calcul des emprunts d'État. L'examen et l'approbation par la série de normes transnationales du protocole GHG sont en attente à ce jour.

Valeurs relatives d'émissions de gaz à effet de serre du portefeuille de placements pour compte propre par rapport au benchmark

Le tableau présente la valeur relative des émissions calculées par PostFinance pour l'année 2023 en tonnes équivalent CO₂ (tCO₂eq). Les émissions de CO₂ financées par million investi dans les obligations d'entreprise (Relative Carbon Footprint) sont représentées. À volume de placements égal, le portefeuille de placements pour compte propre des obligations d'entreprise de PostFinance présente pour le chiffre clé une exposition relative aux risques liés aux émissions plus faible que le portefeuille de référence (benchmark) «Bloomberg Global Agg Corporate Total Return Index Value Unhedged USD».

Normalisées par rapport au volume d'investissement, les données montrent que PostFinance a investi en 2023, comparé à l'exercice précédent, de manière moins émissive en CO₂ par million investi.

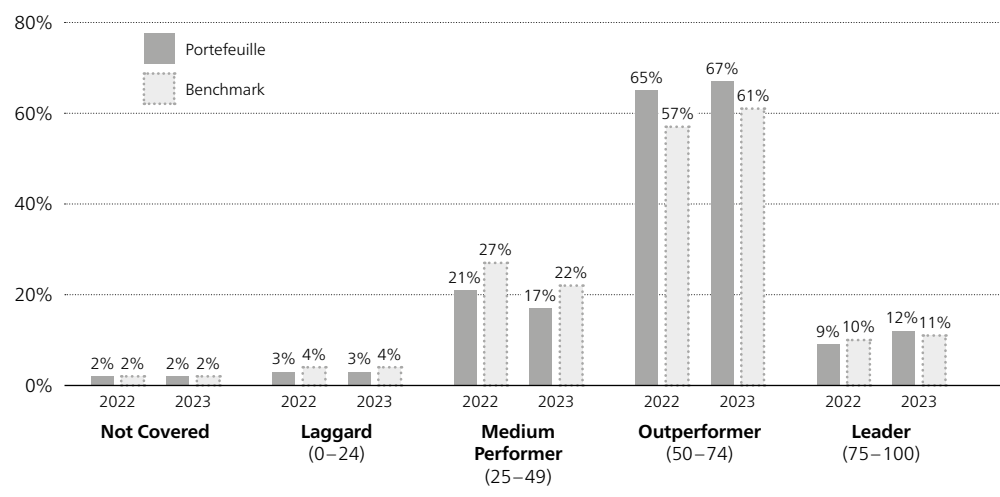
Valeurs d'intensité en CO₂ du portefeuille PostFinance par rapport au benchmark

	Portefeuille PF Obligations d'entreprise 2022	Portefeuille PF Obligations d'entreprise 2023	Benchmark 2022 Bloomberg Barclays Global Aggregate Corporate Index	Benchmark 2023 Bloomberg Barclays Global Aggregate Corporate Index
Empreinte carbone relative (tCO ₂ eq/investissement mio. CHF)	45,97	42,88	77,32	82,74

Répartition du Carbon Risk Rating du portefeuille PostFinance par rapport au benchmark

Pour ce qui est des risques de transition liés au climat, PostFinance évalue le portefeuille de ses obligations d'entreprise⁵ en collaboration avec ISS ESG. Les notes du Carbon Risk Rating mesurées dans le modèle doivent permettre d'estimer jusqu'à quel point une entreprise est en capacité de gérer effectivement les risques liés au climat et d'exploiter les opportunités. Cette métrique est importante du point de vue du risque, car les risques de transition peuvent être particulièrement élevés pour les entreprises à forte intensité carbone. L'évaluation 2023 a montré que, s'agissant des risques de transition, les entreprises figurant dans le portefeuille de PostFinance, pondérées du volume, sont mieux positionnées que le benchmark «Bloomberg Global Agg Corporate Total Return Index Value Unhedged USD».

Répartition du Carbon Risk Rating du portefeuille par rapport au benchmark



⁵ Les risques de transition décrivent des risques qui peuvent survenir pour des entreprises à forte intensité carbone (directement ou avec de fortes émissions en aval), lorsque celles-ci ne réussissent pas ou insuffisamment le passage à une économie bas carbone.

Part des placements financiers avec un objectif SBTi dans le portefeuille de PostFinance

Conformément aux objectifs climatiques pour le portefeuille de placements pour compte propre selon la SBTi, PostFinance indique à la fin de chaque année la part des placements financiers investis dans des entreprises dotées de leur propre objectif SBTi. Le tableau présente également les objectifs pour 2027 (35,1%) et 2030 (50,1%) (voir également la section «Climat et énergie», page 7).

